

Arts visuels – Les programmes de juin 2008

Objectif technique

Programmes du 19 juin 2008 – C1 – Percevoir, sentir, imaginer, créer.

Le dessin et les compositions plastiques (fabrication d'objets) sont les moyens d'expression privilégiés.

Les enfants expérimentent les divers instruments, supports et procédés du dessin. Ils découvrent, utilisent et réalisent des images et des objets de natures variées. Ils construisent des objets en utilisant peinture, papiers collés, collage en relief, assemblage, modelage...

Dans ce contexte, l'enseignant aide les enfants à exprimer ce qu'ils perçoivent, à évoquer leurs projets et leurs réalisations ; il les conduit à utiliser, pour ce faire, un vocabulaire adapté.

À la fin de l'école maternelle l'enfant est capable de :

- adapter son geste aux contraintes matérielles (instruments, supports, matériels) ;
- utiliser le dessin comme moyen d'expression et de représentation ;
- réaliser une composition en plan ou en volume selon un désir exprimé.

Programme arts visuels - C2 - BO du 19 juin 2008

L'enseignement des arts visuels s'appuie sur une pratique régulière et diversifiée de l'expression plastique, du dessin et de la réalisation d'images fixes ou mobiles. Il mobilise des techniques traditionnelles (peinture, dessin) ou plus contemporaines (photographie numérique, cinéma, vidéo, infographie) et propose des procédures simples mais combinées (recouvrements, tracés, collages/montages). Ces pratiques s'exercent autant en surface qu'en volume à partir d'instruments, de gestes techniques, de médiums et de supports variés. Les élèves sont conduits à exprimer ce qu'ils perçoivent, à imaginer et évoquer leurs projets et leurs réalisations en utilisant un vocabulaire approprié.

Premier palier pour la maîtrise du socle commun – BO du 19 juin 2008 – C2 – Compétence 5

L'élève est capable de

- s'exprimer par le dessin, la peinture, le volume (modelage, assemblage).

Programme arts visuels - C3 - BO du 19 juin 2008

L'enseignement des arts visuels conduit à l'acquisition de savoirs et de techniques spécifiques.

Deuxième palier pour la maîtrise du socle commun – BO du 19 juin 2008 – C3 - Compétence 5

L'élève est capable de

- pratiquer le dessin et diverses formes d'expressions visuelles et plastiques (formes abstraites ou images) en se servant de différents matériaux, supports, instruments et techniques.